



DECLARATION faite par **Claude Guillet**, représentant **CFDT** au Conseil d'administration du **Cerema**, en ouverture de l'audition par le **sénateur Vincent CAPO-CANELLAS**, rapporteur de la commission des finances du Sénat pour le contrôle budgétaire du Cerema (25/03/2025).



M. le sénateur, bonjour et merci de votre invitation.

Nous souhaitons commencer par quelques rappels historiques sur l'avant-Cerema, puis sa création en 2014. Notre établissement public est issu du regroupement de 8 CETE et de 3 STC. Les CETE, Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement, étaient des services déconcentrés, à compétence inter-régionale, sous l'autorité d'un préfet de région. Les Services Techniques Centraux (SETRA, CERTU, CETMEF) étaient rattachés aux directions d'administration centrale. Ces 11 structures étaient coordonnées au niveau ministériel par une direction de l'actuelle commissariat général au développement durable. Historiquement, la majorité des agents qui y travaillaient étaient des contractuels recrutés dans le privé, pour leur technicité et leur expertise, en tant que personnels non titulaire (PNT), en CDI, sur un quasi statut. A la disparition de cette possibilité de recrutement après 1982, il y eut un remplacement progressif des PNT par des fonctionnaires.

Depuis la création du Cerema, la proportion de contractuels n'a fait que croître, passant de 4 à 25 % au cours des 10 dernières années. Aujourd'hui, la situation des contractuels du Cerema est précaire, notamment pour les ¾ d'entre eux, qui n'ont pas de CDI.

Quel fut le péché originel de la création du Cerema en 2014 ? Une fusion menée sans moyens humains, ni financiers, ni immobiliers, pour constituer un Siège digne des ambitions annoncées. Il a donc fallu déshabiller les CETE pour habiller le Cerema. Aussi, quand on entend parler de fusions à venir, on ne peut qu'être légitimement inquiet.

Notre appartenance à l'Union Fédérale Environnement Territoires Autoroutes et Mer ([CFDT Ufetam](#)) nous offre des contacts riches et fréquents avec nos homologues, d'une part d'autres établissements publics, IGN, Météo-France, ANCT... et d'autre part, des services de l'état, déconcentrés ou en administration centrale, ce qui nous permet d'avoir une vue assez globale des problématiques.

Les agents du Cerema, titulaires ou contractuels, sont attachés à leurs missions de service public, qu'elles soient au service des collectivités ou pour le compte des services de l'état. Les fonctionnaires, de par leur statut, ne souhaitent pas être coupés de leur ministère, en particulier pour leur déroulement de carrière. Par ailleurs, nous pensons que les mobilités entre ces structures sont bénéfiques, pour le Cerema comme pour les services du pôle ministériel, car elles permettent une montée en compétences au bénéfice de l'expertise en lien avec les territoires.

La CFDT est consciente de la complexité actuelle des situations politique, budgétaire, économique et climatique. Cela nous conforte dans le refus de solutions simplistes. Les agences de l'état sont en ligne de mire, sous prétexte d'un soi-disant manque de lisibilité voire, pour certains de doublons ou pire d'inutilité. Vous avez compris que ce n'est pas notre point de vue. Le temps, l'énergie et les moyens humains et financiers, qui seraient consacrés à d'éventuelles fusions, manqueraient pour remplir nos missions actuelles.

A la CFDT, nous ne sommes pas contre le changement, à condition qu'il soit préparé, cohérent, évalué et qu'il ne laisse personne sur le bord de la route. Le Cerema devrait être en pointe au côté de l'Etat et des collectivités, pour une transition écologique juste et la lutte contre les effets du changement climatique.

En conclusion de ce propos liminaire, je citerais notre ancien secrétaire général de l'Ufetam, Hubert Lebreton :

**Face aux évolutions, la CFDT veut s'inscrire dans un dialogue social constructif
qui ne soit, ni le refus de tout, ni l'acceptation du n'importe quoi !**